

My little little Safebook



SKPPSC

Cyberharcèlement

CP, art. 143^{bis}, 144^{bis}

CP, art. 173, 174 & 177

Qu'est-ce qui est punissable ?

- Diffuser des photos ou des vidéos nuisibles, humiliantes, gênantes ou fausses
- Publier de fausses informations ou rumeurs ; harceler, menacer et exercer un chantage
- Créer un profil truqué en se procurant des données personnelles sans autorisation

Violence

CP, art. 135

Qu'est-ce qui est punissable ?

- Fabriquer, montrer, partager et être en possession de textes, d'images et de vidéos qui montrent des actes de cruauté envers des êtres humains ou des animaux portant gravement atteinte à la dignité humaine

Pornographie

CP, art. 197

Qu'est-ce qui est punissable ?

- Montrer et rendre accessible à des personnes de moins de 16 ans
- Photos et vidéos pornographiques de personnes de moins de 18 ans (sont considérées comme de la pédopornographie)
- Pornographie avec des animaux
- Pornographie avec de la violence

Sexting

CP, art. 197

Qui se rend punissable ?

- Les jeunes de moins de 18 ans qui fabriquent et transmettent des images pornographiques
- Celui qui enregistre, dès lors que la représentation a un contexte sexuel et que les personnes représentées ont moins de 18 ans



**Respect
et règles
dans
l'internet**

Victime de cyberharcèlement ? Que faire ?

- Ne réagis pas aux attaques.
- Bloque ceux qui te harcèlent.
- Conserve les preuves (captures d'écran, journal de bord des attaques).
- Parles-en (avec tes parents, tes enseignants, ...).
- Porte plainte.



**Porte
plainte à
la police,
sans
hésiter !**

Que peuvent faire les autres élèves ?

- Ne pas participer, ne pas accorder de l'attention au harceleur.
- Contacter la victime, montrer sa solidarité.
- Défendre la victime en ligne et au quotidien.
- Effacer les commentaires sur le mur.
- Signaler les photos vexantes ou les groupes de haine.
- En parler avec l'enseignant.

Numéros d'urgence

Police

117

Pro Juventute

147

www.147.ch

www.jeunesetmedias.ch

www.skppsc.ch

Prévention Suisse de la Criminalité
Source : Police municipale de Zurich